

06/07/2021  
Version consolidée  
avec ANNEXES

# RAPPORT COMMISSION NATIONALE PSF 2021

# PRÉAMBULE

De façon à étudier les dossiers de subvention relatifs à la campagne PSF 2021, il a été constitué suite à un appel à candidature, une commission nationale PSF conformément aux recommandations de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Celle-ci est composée d'élus et de professionnels issus des différents échelons territoriaux de la fédération et représentant une majorité de territoires.

## Composition de la commission :

20 personnes : 14 élus, 3 salariés, 3 cadres d'État, 9 ligues représentées, tous les échelons représentés (fédération, ligue, comité départemental, club) :

- Yves Regniez, Comité directeur FFH, NA
- Sophie Raffy Comité directeur FFH, OCC
- Remi D'halluin Comité directeur FFH, HDF
- Corinne Clerissi, Comité directeur FFH, PACA
- Amandine Rombaut, Comité directeur FFH, BFC
- Nicolas Hervé, élu ligue NORM
- Bertrand Schoumacher, élu ligue HDF
- Benoit Coisne, élu ligue HDF
- Julien Barry, élu ligue AURA
- Benoit Audoye, élu comité départemental IDF
- Alice Morcrette, élu comité départemental HDF
- Jean Emile Gaboriaud, Salarié club, NA
- Mathieu Marie, élu club, NORM
- Manon Olliveau, Salarié club, CENT
- Simon Nitro, Salarié CD et vacataire FFH, OCC
- Isabelle Burgot, CTN NA
- Dominique Louison, CTN AURA
- Carole Teffri, CTN PACA

Experts associés : Laurent Frappart : informatique ; Eric Delemazure : comité éthique et déontologie.

Le présent document fait état des travaux menés par cette commission et du rapport du représentant du comité d'éthique et de déontologie sur la méthodologie appliquée. Il permet à l'ensemble des acteurs de prendre connaissance des processus de décisions afférents au PSF notamment : comité directeur FFH, Agence Nationale du Sport (ANS) et ensemble des structures ayant déposées un dossier PSF.

La commission s'est appuyée sur les recommandations de l'Agence notamment au travers de la note n°2021-DFT-01 et des conseils apportés par Benoît Gallet référent pour la FFH au sein de l'Agence.

# SOMMAIRE

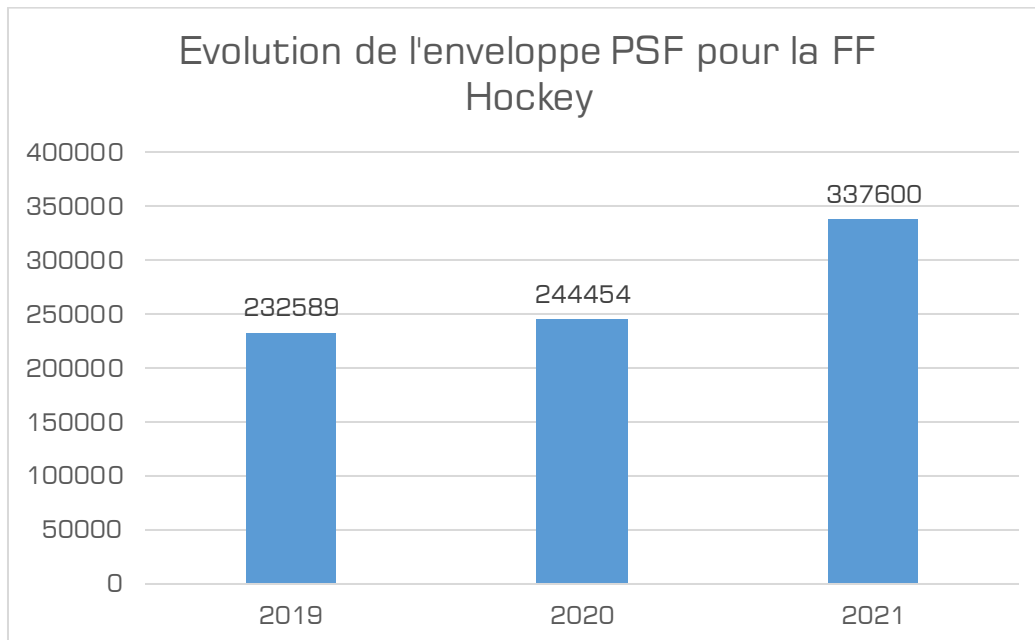
LES CHIFFRES CLÉS DU PSF .....	4
Enveloppes financières et les objectifs de répartition .....	4
Dossiers déposés.....	5
Dispositifs plébiscités en 2021 .....	7
Comptes rendus financier PSF 2020 .....	8
PREPARATION DE LA CAMPAGNE PSF 2021 .....	9
RAPPORT METHODOLOGIQUE DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE .....	10
Le cadre .....	10
L'organisation.....	10
Les différentes phases du traitement des dossiers .....	10
Le processus de validation .....	12
Validation du représentant du comité d'éthique et de déontologie .....	12
BILAN DE LA COMMISSION .....	12
POURSUITE DES TRAVAUX.....	13
PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION PSF 2021.....	14
Dossier refusé .....	14
Répartition par échelon territorial.....	14
Répartition par dispositif.....	15
Répartition par région .....	15
Répartition par ligue .....	16
Répartition par comité départemental .....	17
Répartition par club .....	18
ANNEXE 1 grille d'évaluation des dossiers .....	21
ANNEXES 2 Analyse des évolutions .....	23
Évolution par région comparatif 2020 – 2021 avec mise en parallèle nombre dossiers déposés .....	23
Évolution par Région comparatif 2019 -2020 – 2021 avec mise en parallèle nombre licenciés .....	24
Évolution des sommes proposées pour les Ligues .....	25
Évolution des sommes proposées pour les Comités départementaux .....	26
Évolution des sommes proposées pour les clubs .....	27

## LES CHIFFRES CLÉS DU PSF

### Enveloppes financières et les objectifs de répartition

L'enveloppe globale attribuée à la Fédération Française de Hockey (FFH) est de 337 600 € à laquelle s'ajoute 30 000 € alloué à la FFH pour la gestion du dispositif. L'ANS définit les règles suivantes pour la répartition des crédits :

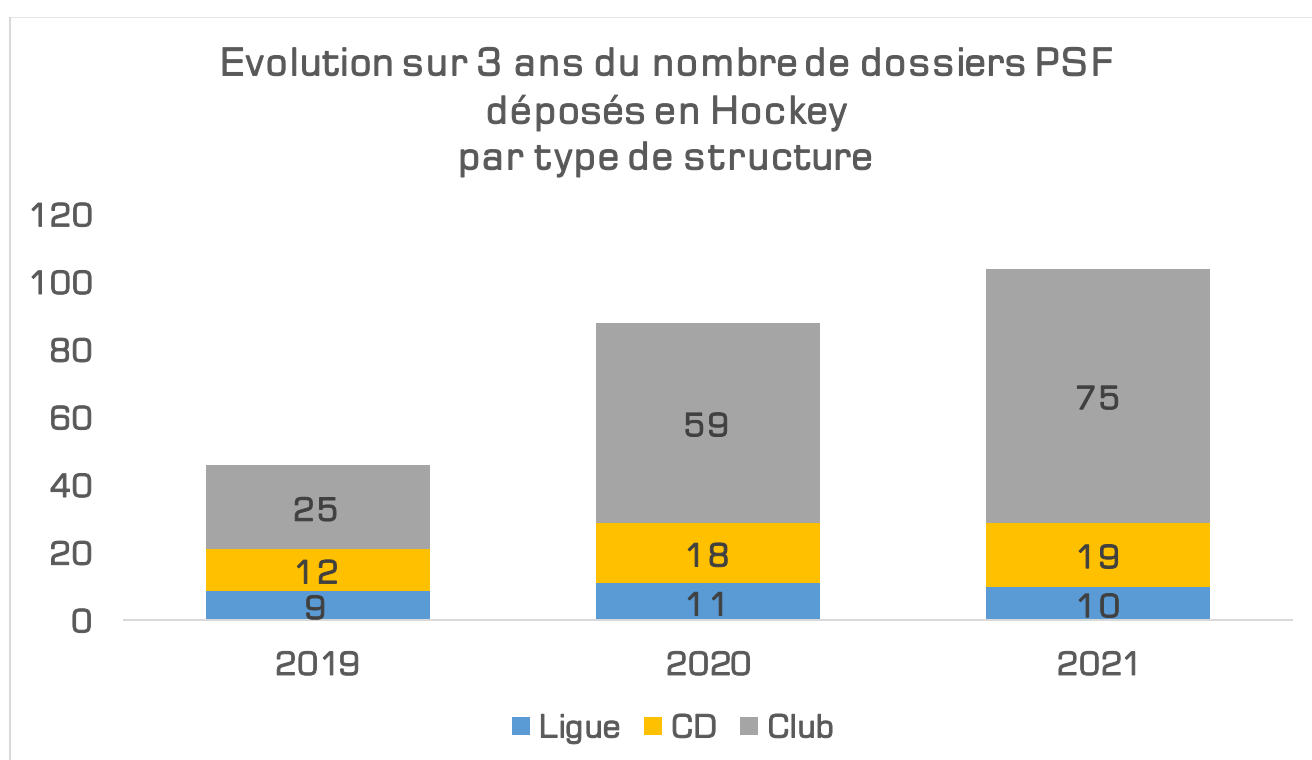
- La part allouée au club doit atteindre 50% en 2024. La FFH ayant attribué 39,1 % à ses clubs en 2020, la FFH se fixe l'objectif d'attribuer au minimum 132 000 € en 2021.
- La part allouée à la féminisation doit augmenter de 25% par rapport à 2020. L'enveloppe féminisation doit donc être supérieure à 82 918 € en 2021.
- La sanctuarisation des crédits liés à l'Outre-mer. La FFH doit attribuer 10 600 € minimum à l'Outre-mer.
- Les crédits liés au Plan France Relance doivent être de 65 150 €.
- Une attention particulière doit être portée aux territoires carencés et aux personnes en situation de handicap



**L**  
**'enveloppe PSF alloué à la FFH a augmenté fortement entre 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par les crédits liés au Plan France Relance suite à la crise sanitaire. Ces crédits devraient être maintenus en 2022 mais une baisse est envisagée pour 2023.**

## Dossiers déposés

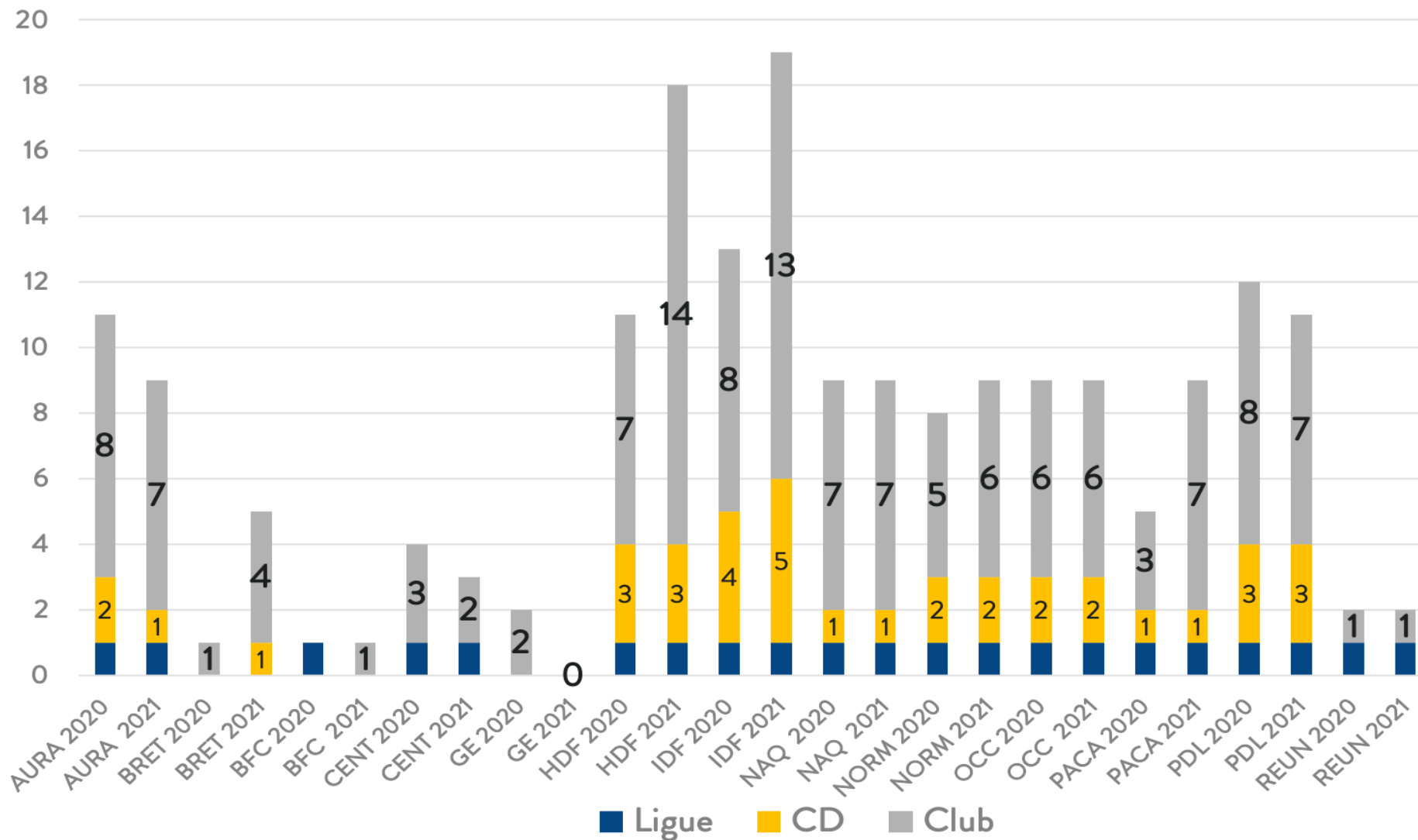
Nombre de dossiers déposés	2019	2020	2021
Clubs	25	59	75
Comités départementaux	12	18	19
Ligues	9	11	10
TOTAL	48	88	104



**La nette augmentation du nombre de clubs s'inscrivant dans le dispositif PSF est un élément très positif à souligner.**

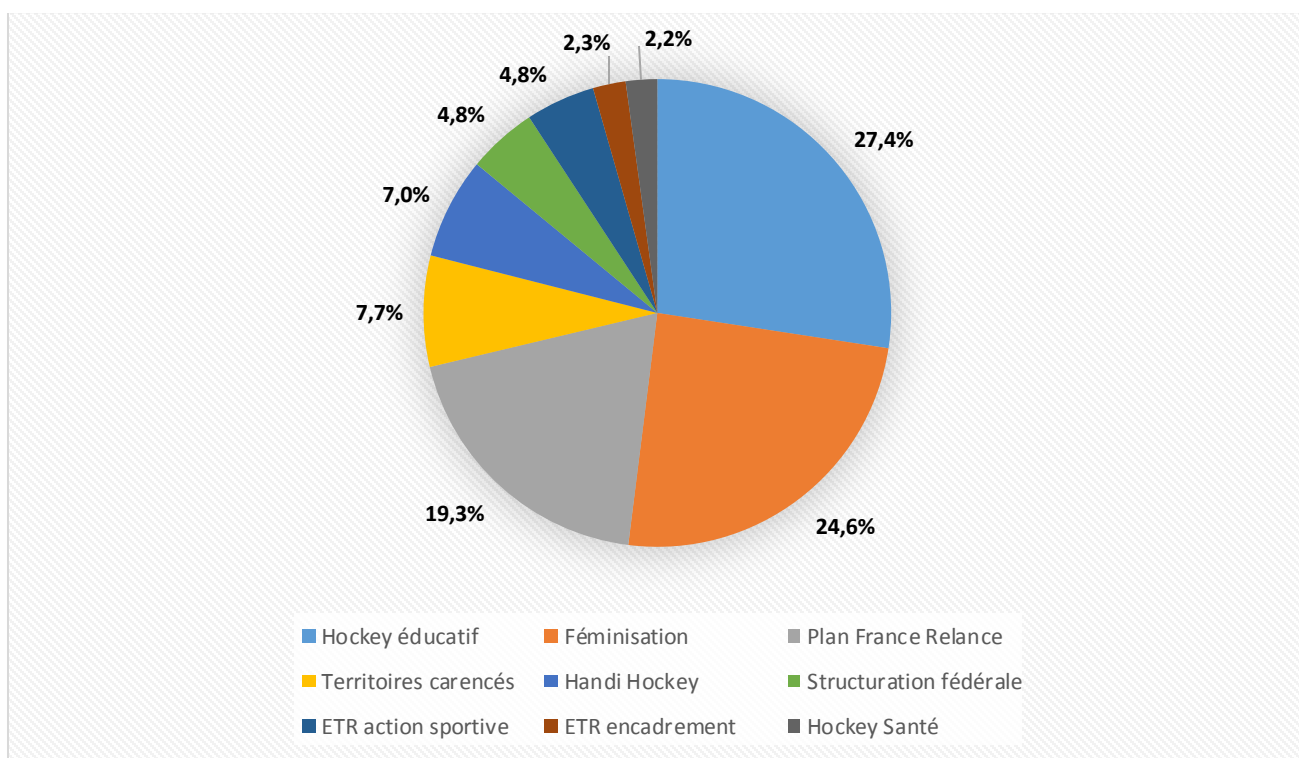
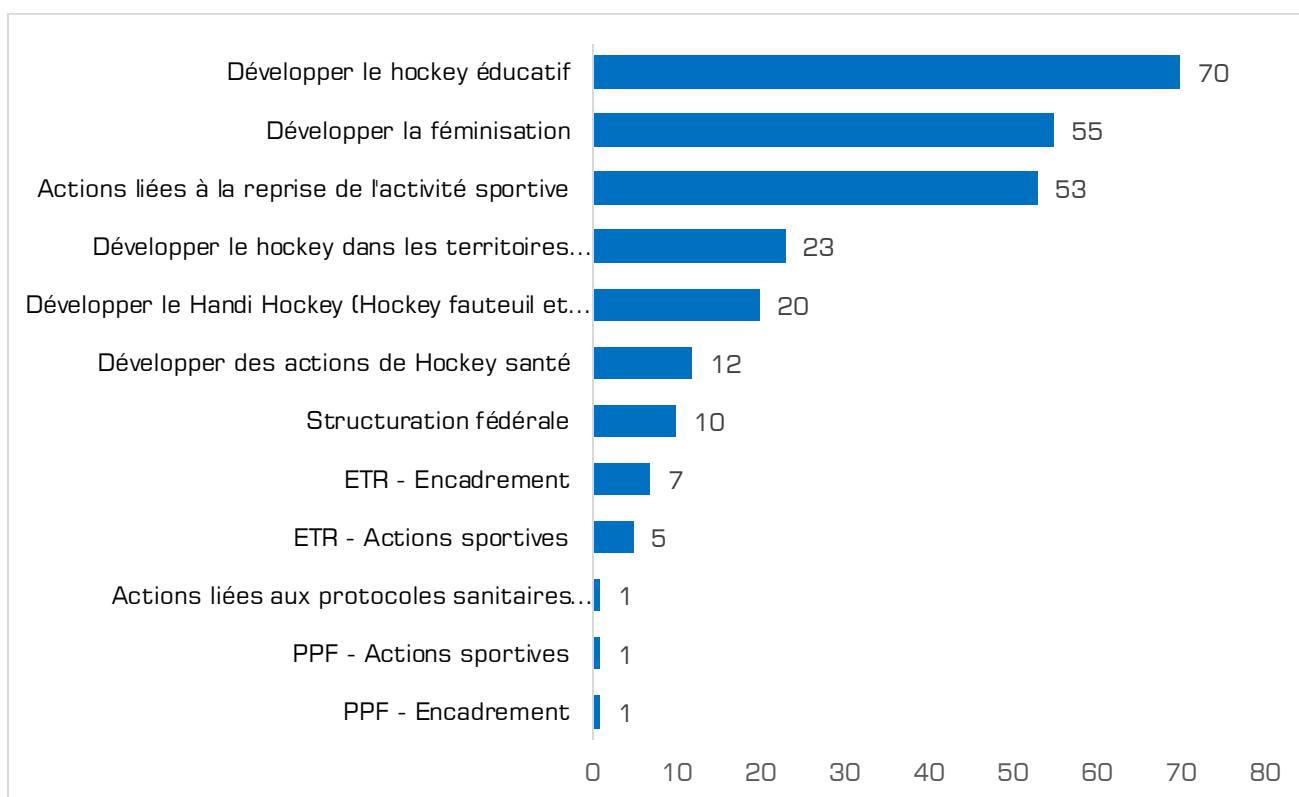
**Cette évolution va dans le sens d'une part, des objectifs fixés par l'ANS de faire bénéficier des crédits de développement en priorité aux clubs, d'autres part dans les objectifs de la fédération de se rapprocher de ses clubs.**

## Évolution du nombre de dossiers déposés par territoire entre 2020 et 2021



## Dispositifs plébiscités en 2021

Vous trouverez ci-dessous la répartition dans les différents dispositifs des 264 projets déposés (soit une moyenne proche de 2 projets par dossier déposé).



## Comptes rendus financier PSF 2020

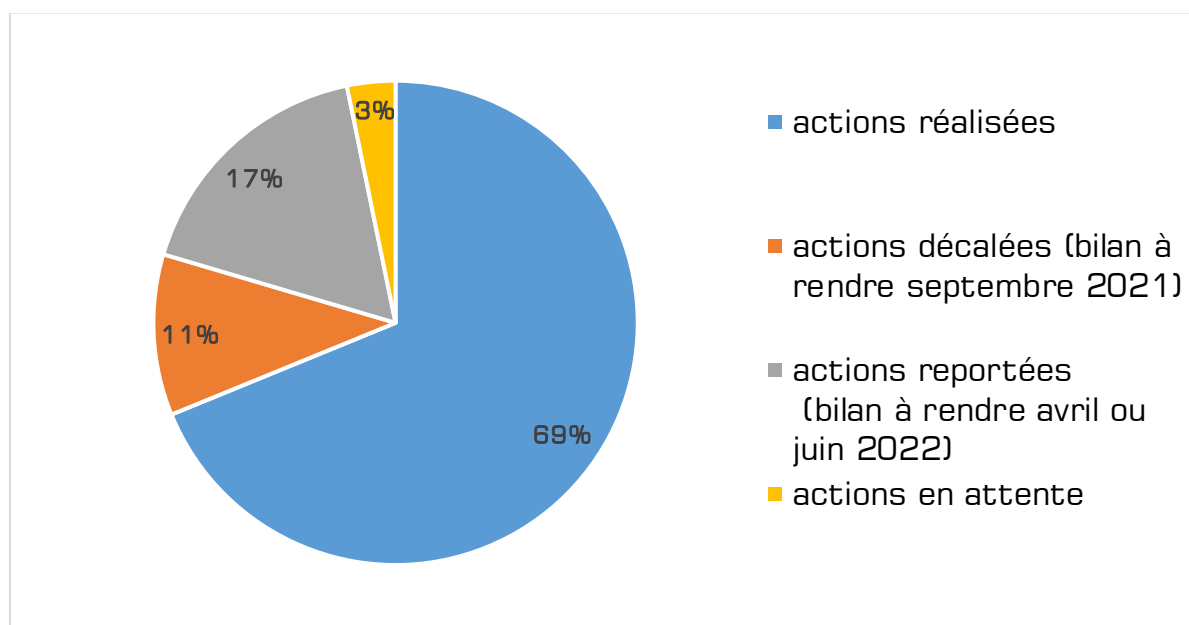
Pour la première année, la FFH est en charge de l'évaluation des comptes rendus financiers de la campagne PSF sur l'année N-1.

Au regard de la crise sanitaire et de ces conséquences sur les actions qui ont dû être décalées ou reportées, il a été décidé dans le cadre de la campagne PSF 2021 de vérifier uniquement si des structures n'avaient pas sollicité une subvention pour une action identique à N-1 qui aurait été décalée ou reportée ce qui aurait conduit au problème d'un double financement. Dans ce cadre 3 projets ont été considérés comme non éligibles sur la campagne 2021.

L'ensemble des compte rendus financier 2020 seront étudiés pendant l'été pour rendre compte à l'ANS avant le 30 septembre 2021.



Le graphique ci-dessous fait état de l'état de réalisation des projets financés en 2020.



On peut constater que malgré la crise sanitaire, 69% des projets subventionnés ont pu être mis en place. Ce fort pourcentage peut s'expliquer notamment par la poursuite des activités en milieu scolaire (le hockey éducatif étant une priorité importante du PSF de la FF Hockey) et chez les jeunes.

## PREPARATION DE LA CAMPAGNE PSF 2021

Le département développement de la FFH est en charge de la mise en œuvre de la campagne PSF. Cette campagne a pris en compte les orientations fixées par l'ANS et les priorités de la FFH, en travaillant en concertation entre élus et cadres de la Direction Technique Nationale.

De façon à informer et accompagner l'ensemble des structures éligibles au PSF, plusieurs communications ont été mises en place dès le mois de mars 2021 par le biais de flash info et d'une page dédiée du site internet fédéral regroupant l'ensemble des informations : <https://www.ffhockey.org/psf.html>.

Les structures ont pu poser l'ensemble de leurs questions par le biais d'une adresse mail spécifique : [psf@ffhockey.org](mailto:psf@ffhockey.org)

Nouveautés 2021 :

- création d'une [note de conseil concernant les documents administratifs](#).
- mise en ligne des informations concernant les [comptes rendus financiers PSF 2020](#).

# RAPPORT METHODOLOGIQUE DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Le comité éthique et de déontologie de la FFH a été sollicité pour participer aux travaux de la commission PSF et en garantir la plus grande impartialité. Eric Delemazure est le membre délégué pour représenter ce comité au sein de la commission, il présente ci-dessous son rapport.

## Le cadre

La commission nationale s'est fixée le cadre de travail suivant :

- 1) **Garantir la transparence** dans les processus de décision, et l'équité de traitement des dossiers.
- 2) **Accompagner un maximum de structures** qui en font la demande, (=éviter le refus complet des dossiers par un accompagnement approprié).
- 3) **Respecter l'équilibre économique des structures en prenant comme référence la subvention obtenue en N-1** (pas de baisse supérieure à 10% sauf si des actions ne sont pas recevables et amènent de fait une baisse supérieure)
- 4) Prendre la référence N-2 lorsqu'une structure n'a pas bénéficié de PSF en N-1.
- 5) **Valoriser les bons projets** grâce à l'augmentation de l'enveloppe PSF.
- 6) **Partir sur une base de 1500 € lors d'une première demande** (seuil minimal sans abaissement particulier à 1000 euros dans le cadre du Plan France Relance ou ZRR)

## L'organisation

Les membres de la commission se sont répartis en **3 groupes de travail** en charge de l'analyse d'une trentaine de dossiers chacun. Les groupes étaient animés par deux cadres d'états, Isabelle Burgot et Dominique Louison et un vacataire de la FFH, Simon Nitro, salarié du comité départemental du Gers avec lequel une convention de mise à disposition a été signée. **Les sous-groupes ont été constitués de façon à ce que les membres n'aient pas à évaluer les dossiers de leur territoire de façon à éviter tout conflit d'intérêt.**

Les sous-groupes ont ensuite constitué des binômes pour traiter chacun une dizaine de dossier.

## Les différentes phases du traitement des dossiers

**Pour cette 2<sup>ème</sup> année de gestion du PSF pour la FFH il faut souligner :**

- **l'implication des ligues**
- **la possibilité de valoriser les bons projets grâce notamment à l'augmentation des crédits liée au plan France relance.**

<p>Phase 1 Instruction par les ligues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accès aux dossiers via la plateforme Osiris</b></li> <li>• <b>Grille d'analyse des dossiers fournie par la FFH</b></li> <li>• Avis donnés sur un Fichier Excel reprenant les indicateurs (sans attribution de somme)</li> </ul>
<p>Elaboration et validation de la méthode d'instruction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calcul de la possibilité moyenne d'augmentation / par dossier (730 euros)</li> <li>• Etablissement d'une marge pour permettre de valoriser les bons et très bons dossiers en phase 2 (réduction à 650 euros de l'augmentation maximale dans la 1ère phase)</li> <li>• Validation de la méthode en concertation entre <b>Présidente FFH, Président et vice-présidente de la commission développement et représentant de l'ANS et cadre d'Etat en charge du dossier.</b></li> </ul>
<p>Phase 2 instruction par les binômes et sous groupes de la commission nationale PSF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir de l'analyse effectuée par les Ligues, instruction des dossiers et proposition de sommes / dossier par les binômes avec des règles en référence au profil de dossier et à la subvention obtenue en N-1 :</li> <li>• <b>profils de dossier : Mauvais (jusqu'à - 10%) / Moyen (pas d'augmentation) / Bon (1ère augmentation qui doit être inférieure à 650 euros) / Très bon (1ère augmentation forfaitaire de 650 euros)</b></li> </ul>
<p>Phase 3 Régulation entre sous-groupes et valorisation des très bons dossiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage et correction des anomalies par rapport aux règles fixées</li> <li>• Relecture des TB dossiers par les référents en recoupant les avis pour avoir une analyse nationale toujours sans conflit d'intérêt</li> <li>• Attribution d'une <b>2ème augmentation graduée pour les TB dossiers de 250 à 1600 €</b></li> <li>• Calcul de la <b>2ème augmentation forfaitaire des bons dossiers 175 €</b> pour atteindre l'enveloppe</li> </ul>
<p>Phase 4 Travaux des binômes suite à régulation des référents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ajustements de la ventilation</b> des sommes par projet pour respecter les règles fixées par l'ANS (crédits Plan France Relance et féminisation)</li> <li>• <b>Questionnement et repérage des dernières anomalies éventuelles</b></li> </ul>
<p>Validation des travaux par l'ensemble de la commission nationale PSF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Correction des anomalies, soumission des cas particuliers à l'ensemble de la commission</li> <li>• <b>Ajustement des subventions pour entrer dans l'enveloppe</b> (-12 euros pour les bons et TB dossiers) et ajustement de la ventilation entre les projets pour respecter les règles fixées par l'ANS (crédits Plan France Relance et féminisation)</li> <li>• Questionnements divers</li> </ul>

## Le processus de validation

La décision finale d'attribution des subventions PSF par l'ANS a suivi les étapes de validation suivantes :

- 1) La commission nationale après les travaux en binôme, sous-groupe et commission plénière s'est accordée sur l'ensemble des sommes à attribuer par dossier
- 2) La commission a soumis ses propositions au comité directeur de la FFH, qui les a acceptées à l'unanimité le 25 juin 2021.
- 3) Ces propositions ont été soumises à l'ANS qui les a validées le 02 juillet 2021.

## Validation du représentant du comité d'éthique et de déontologie

*« En qualité de représentant du comité d'éthique et de déontologie de la fédération française de hockey, je valide l'intégralité du processus décrit ci-dessus et mis en œuvre en toute transparence par les participants de la commission. Forts de l'expérience de 2020 et de celle de 2021, les membres de la commission progressent dans l'analyse des dossiers et dans l'appréciation des cas spécifiques. Il est essentiel que cette expérience soit consignée pour que les travaux de la commission puissent s'appuyer sur cet historique. »*

Eric Delemazure

## BILAN DE LA COMMISSION

La commission tient à faire part des éléments de bilan suivant :

### Méthode

- La méthode de travail et le cadre fixé ont été respectés. Le travail sur les outils d'évaluation et l'expérience de la campagne PSF 2020 ont été réinvestis sur la campagne PSF 2021.

- La lecture croisée des dossiers entre binômes et référents de sous-groupes en prenant en compte les critères définis dans la grille d'analyse permet d'avoir une évaluation la plus objective possible. Un travail d'affinage de la grille concernant l'évaluation des très bons dossiers est néanmoins à réaliser pour l'année prochaine afin d'améliorer la démarche.

- La prise en compte des comptes rendus financiers (CRF) des projets PSF financés en N-1 n'a pu être prise en compte. En effet, la crise sanitaire a retardé la mise en œuvre des projets et la nouvelle procédure dématérialisée d'évaluation des CRF a été mise en œuvre en cours de campagne PSF. La commission souhaite pouvoir intégrer l'évaluation des CRF sur la prochaine campagne comme critère supplémentaire d'évaluation.

- La présence d'un membre du comité d'éthique et de déontologie de la fédération garantit le cadre de travail et apparaît comme une plus-value au travail de la commission.

- L'implication de l'ensemble des membres de la commission a permis un fonctionnement efficace dans des délais contraints.

- Le fait d'avoir travaillé en binôme et augmenté le nombre des membres de la commission a permis de diminuer la charge de travail des membres de la commission par rapport à l'année passée et la rendre plus en adéquation avec une implication bénévole.

- De façon à encourager les projets d'envergure et éviter le saupoudrage sur plusieurs actions, il serait intéressant d'imposer 1 seul projet par dispositif. Une réflexion sur le seuil minimal de subvention par projet est également à engager.

### **Cas particuliers :**

- Lorsqu'une structure était en difficulté, dans le cas d'un renouvellement de l'ensemble de l'équipe dirigeante, pour transmettre une mise à jour de certaines pièces administratives, la commission a fait preuve de souplesse tout en demandant un engagement sur l'honneur aux structures afin qu'elles se mettent à jour dans un délai défini en concertation.

- Les dossiers des territoires d'Outre-mer (La Réunion) ont été étudiés de la même manière que les autres dossiers dans un souci d'équité. Ils ont donc été soumis aux mêmes règles établies en lien avec les profils de dossier.

## **POURSUITE DES TRAVAUX**

Dans l'été :

- vérifications par l'ANS puis validation des propositions de la FFH,
- établissement des états de paiement par la FFH et renvoi des documents afférents à l'ANS,
- vérification des états de paiement, mise en paiement et envoi des notifications aux bénéficiaires par l'ANS.

Avant le 30 septembre 2021 :

- étude des comptes rendus financiers des actions réalisées et décalées.

# PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION PSF 2021

## Dossier refusé

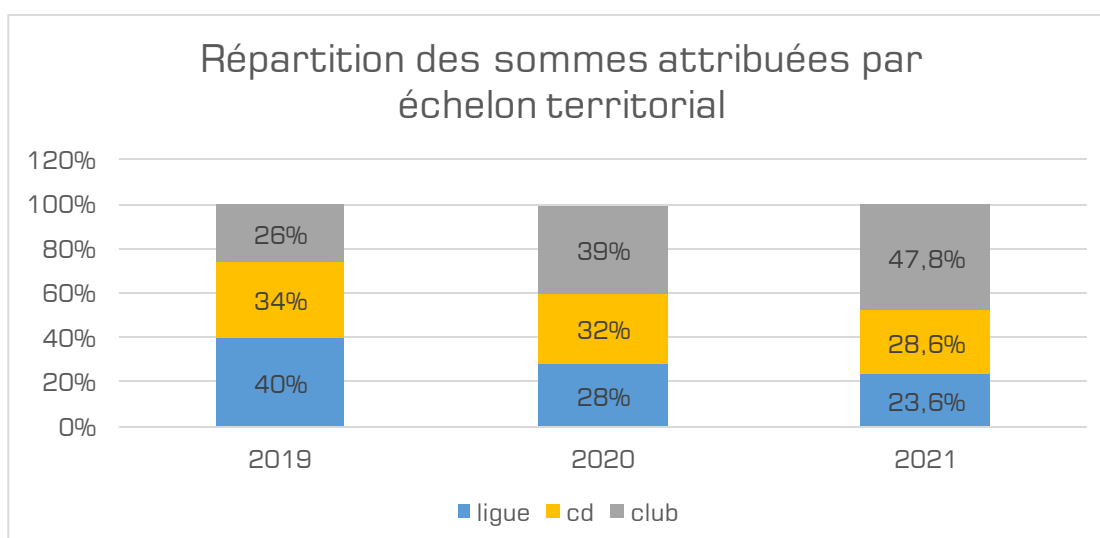
1 seul dossier a été refusé cette année contre 6 en 2020. (Un club avait demandé 100 euros de subvention. Il lui a été proposé de modifier son dossier mais la structure n'a pas souhaité faire cette modification.

## Répartition par échelon territorial

	Répartition par échelon territorial	% global
<b>Clubs</b>	161 286 €	47,8 %
<b>Comités départementaux</b>	96 606 €	28,6 %
<b>Ligues</b>	79 708 €	23,6 %

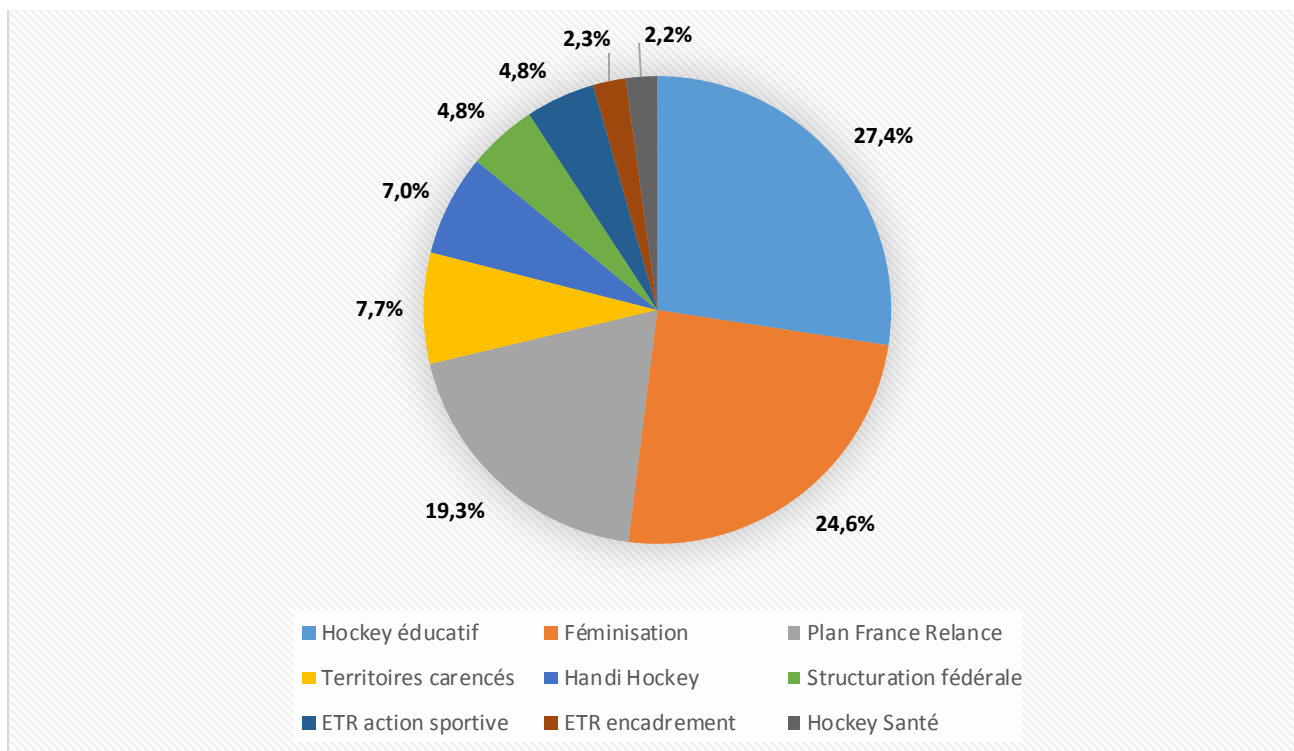
La FFH passe de 26 % de ses crédits alloués aux clubs en 2019 à 39,1 % en 2020 et à 47,8% en 2021. La commission a atteint plus rapidement que prévu les objectifs qu'elle s'était fixée pour atteindre 50% des crédits alloués aux clubs en 2024. En se basant sur l'évolution suivante :

Objectifs FFH	Clubs	CD	Ligues
2019	30%	35%	35%
2020	30%	35%	35%
2021	35%	33%	32%
2022	40%	30%	30%
2023	45%	28%	27%
2024	50%	25%	25%



L'évolution et la fluctuation du nombre de dossiers déposés par échelon territorial influencent la répartition des sommes entre les échelons. Il faut donc pondérer l'évolution des pourcentages au regard du nombre de dossiers déposés (cf page 4).

## Répartition par dispositif



## Répartition par région

Région	Sommes allouées 2021 pour l'ensemble des structures (clubs, CD, ligue) par région
GRAND EST	0
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	1 000
BRETAGNE	5 500
CENTRE VAL DE LOIRE	6 126
LA RÉUNION	11 413
NORMANDIE	19 690
AUVERGNE RHONE-ALPES	22 718
NOUVELLE AQUITAINE	28 515
OCCITANIE	28 640
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	25 839
PAYS DE LA LOIRE	34 704
ILE DE FRANCE	73 618
HAUTS DE FRANCE	79 837

## Répartition par ligue

Ligues	Sommes proposées par Ligue
LIGUE NORMANDIE	1 500
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	2 313
LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	3 738
LIGUE OCCITANIE	7 013
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	7 613
LIGUE DE LA RÉUNION	7 913
LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	8 000
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	11 288
LIGUE D'ILE DE FRANCE	13 988
LIGUE HAUTS DE FRANCE	16 342

Les Ligues Bretagne, Grand-Est, Bourgogne Franche Comté n'ont pas déposé de dossier de subvention.

La ligue Bourgogne Franche Comté avait déposé un dossier en 2020.



## Répartition par comité départemental

Comités départementaux	Sommes proposées
DROME-ARDECHE	3 738
HAUTE GARONNE	1 300
VAL DE MARNE	1 600
GIRONDE	3 638
LOIRE ATLANTIQUE	3 488
SARTHE	2 588
SOMME	6 663
MAINE ET LOIRE	3 200
PARIS	6 513
PAS-DE-CALAIS	3 663
SEINE MARITIME	2 000
SEINE ST DENIS	6 000
ALPES MARITIMES	5 113
HAUTS DE SEINE	6 138
YVELINES	8 663
CALVADOS	1 500
FINISTERE	1 500
GERS	7 488
NORD	21 813

Sur 32 comités départementaux (dont 5 inactifs), 19 ont déposé un dossier de subvention. Dont :

- Première demande pour 1 comité : Finistère
- 1 comité avait demandé en 2019 mais pas en 2020 : Hauts de Seine.

Comités départementaux n'ayant pas fait de demande : Aveyron, Eure, Eure et Loir, Hérault, Ile et Vilaine, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret, Lot-Et-Garonne, Mayenne, Oise, Tarn.

- L'Isère avait fait une demande en 2020 mais n'a pas demandé en 2021.

## Répartition par club

Ligue	Clubs	Sommes proposées
NOUVELLE AQUITAINE	GIRONDINS DE BORDEAUX	2 488
	HOCKEY CLUB DE LIBOURNE	1 000
	HOCKEY GARONNE SPORTS	2 000
	LA ROCHELLE HOCKEY CLUB	1 500
	LES COQS ROUGES	1 500
	SPORT ATHLÉTIQUE MERIGNAÇAIS	2 788
	VILLA PRIMROSE	2 313
BRETAGNE	CERCLE PAUL BERT DE RENNES	1 500
	HOCKEY CLUB PAGAN	1 500
	HOCKEY CLUB PORDIC BINIC ETABLES SUR MER 22	0
	UNION SPORTIVE SAINT GILLES HOCKEY	1 000
CENTRE VAL DE LOIRE	CERCLE LAÏQUE TOURELLES ORLÉANS	1 500
	TOURS HOCKEY CLUB	2 313
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE D'ANTIBES	3 000
	CERCLE OMNISPORTS DE LA RÉGION DE CANNES	2 413
	ETOILE SPORTIVE DE VILLENEUVE LOUBET	1 000
	LE CASTELLET HOCKEY CLUB	1 000
	NICE HOCKEY CLUB GAZON ET SALLE	1 500
	SALON DE PROVENCE H.C	2 313
	SOCIETE CULTURELLE OMNISPORTS DE SAINTE MARGUERITE	1 500
OCCITANIE	BLAGNAC HOCKEY CLUB	1 600
	HOCKEY CLUB AUCH	2 313
	HOCKEY CLUB DE LA SAVE	1 500
	L'ISLE JOURDAIN HOCKEY CLUB	1 700
	MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB	2 313
	TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	3 413
LA RÉUNION	UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS	3 500
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	HOCKEY SUR GAZON DIJON	1 000

Ligue	Clubs	Sommes allouées
HAUTS DE FRANCE	AMIENS SPORTS CLUB	2 738
	BÉTHUNE HOCKEY CLUB	1 500
	CAMBRAI HOCKEY CLUB	1 500
	DOUAI HOCKEY CLUB	1 500
	HOCKEY CLUB DE DUNKERQUE MALO	2 663
	HOCKEY CLUB DE VALENCIENNES	1 000
	HOCKEY CLUB ESCAUDOEUVRES	1 963
	IRIS HOCKEY LAMBERSART	4 988
	LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB	2 163
	LILLE UNIVERSITÉ CLUB DE RONCHIN	3 688
	POLO HOCKEY CLUB MARCQ EN BAROEUL	1 500
	RACING CLUB D'ARRAS	1 500
	SPORTING HOCKEY CLUB CALAIS	1 865
	WATTIGNIES HOCKEY CLUB	2 788
ILE DE FRANCE	ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	1 500
	BLANC MESNIL SPORT HOCKEY	2 900
	CERCLE ATHLETIQUE DE MONTROUGE	1 500
	CERCLE FÉMININ DE PARIS	2 263
	HOCKEY CLUB DU TREFLE	2 313
	HOCKEY SPORTING CLUB DE SAINT MAUR DES FOSSÉS	2 313
	LE STADE Français	2 900
	MAISONS-LAFFITTE HOCKEY CLUB	1 500
	PARIS JEAN BOUIN CLUB ATHLETIQUE SPORTS GENERAUX	2 313
	POISSY HOCKEY CLUB	1 500
	RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON	2 313
	RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON 92 COLOMBES	4 613
	SAINTE GERMAIN HOCKEY CLUB	2 788

Ligue	Clubs	Sommes allouées
NORMANDIE	A.S.ROUEN UNIVERSITÉ CLUB	2 463
	CLUB ATHLÉTIQUE LEXOVIEN DE HOCKEY	2 313
	HAVRE ATHLETIC CLUB	1 500
	HOCKEY CLUB CAUCHOIS	2 313
	HOCKEY CLUB DE BARENTIN	2 613
	HOCKEY CLUB VENOIX CAEN ETUDIANT CLUB	3 488
PAYS DE LA LOIRE	CARQUEFOU HOCKEY CLUB	2 313
	ENTENTE SPORTIVE DE SEGRÉ	2 988
	HOCKEY CLUB DE NANTES	3 688
	LA BAULE OLYMPIC HOCKEY CLUB	1 963
	SAINT SEBASTIEN HOCKEY CLUB	1 500
	SCO ANGERS HOCKEY	3 400
	STADE LAVALLOIS	1 963
AUVERGNE RHONE-ALPES	FOOTBALL CLUB DE LYON HOCKEY	3 163
	HOCKEY CLUB FORÉZIEN	1 000
	HOCKEY CLUB GRENOBLE	2 413
	HOCKEY CLUB GUILHERAND-GRANGES GRIZZLIES	1 600
	HOCKEY CLUB STÉPHANOIS SUR GAZON	2 388
	UNION MONTILIENNE SPORTIVE HOCKEY SUR GAZON	2 763
	UNION SPORTIVE CRESTOISE HOCKEY SUR GAZON	1 915

75 clubs ont déposé une demande de subvention (59 en 2020) sur les 130 clubs répertoriés dans l'intranet fédéral de la FFH soit 57,7% des clubs. Dont :

- 47 clubs avaient touchés une subvention PSF 2020
- 3 clubs avaient déposés une demande de subvention mais dont le dossier a été refusé en 2020.
- soit 25 nouveaux clubs dans le dispositif PSF 2021.

9 clubs ont donc reçu du PSF en 2020 et n'ont pas demandé de subvention en 2021.

## ANNEXE 1 grille d'évaluation des dossiers

Colonnes	Critères	Menus déroulants
Projet associatif	Comprend un <b>état des lieux</b>	1 : conforme (les 3 éléments sont présents) 2 : moyen ( 1 ou 2 éléments)
	Identification de priorités, rentre dans une <b>démarche de projet</b>	
	<b>Projection</b> chiffrée et inscrite dans le temps (au moins plusieurs années sup à 1 année). A pondérer pour cette année qui est une année électorale.	<b>3 : Non recevable</b>
Le document n'est pas un projet de développement (plaquette, doc de présentation du club)		
Il est recommandé d'utiliser le format proposé par la FFH et téléchargeable sur la page : <a href="https://www.ffhockey.org/psf.html">https://www.ffhockey.org/psf.html</a> , pour les clubs multisport, il est nécessaire de téléverser le projet de section dans « autre » document rattaché à la demande de subvention		
RIB	Un scan du RIB original fourni par la banque de l'association. Le RIB doit être au nom de la structure. Les références du compte sur papier libre ne sont donc pas recevables.	1 : Conforme 2 : <b>Non recevable</b>
Statut	Un scan des statuts déposés en préfecture. Un document de projet de statut n'est pas recevable.	1 : Conforme 2 : <b>Non recevable</b>
Liste des personnes de l'instance dirigeante	il est recommandé de fournir la liste des dirigeants actualisée sous le format issu du formulaire portail officiel des associations : <a href="https://www.service-public.fr/associations">https://www.service-public.fr/associations</a>	1 : Conforme 2 : Satisfaisant : liste des dirigeants qui ne paraît pas à jour 3 : Non conforme : (pas le bon document)
Budget prévisionnel	Sous format cerfa proposition de tableau sous format Excel à partir du modèle cerfa	1 : Conforme 2 : Satisfaisant 3 : Non conforme (pas le bon document)
Compte de résultat approuvé du dernier exercice clos	Le document doit être signé	1 : Conforme 2 : Satisfaisant (non signé) 3 : Non conforme (pas la bonne année, pas le bon document)
Dernier rapport d'activité approuvé	Doit être le dernier rapport AG signé. Nota : un bilan de résultats sportifs n'est pas un CR d'activité	1 : Conforme 2 : Satisfaisant 3 : Non conforme
Commentaire partie administrative	Les critères en rouge sont rédhibitoires, le dossier doit être refusé. S'il manque plusieurs pièces (1 à 2 pièces et au-delà), l'évaluateur croisera cette information avec la qualité des projets pour minorer ou non l'ensemble des subventions voir le refuser si les projets ne sont pas de qualité.	L'évaluateur inscrit ses remarques le cas échéant sur le projet associatif, les défauts administratifs rencontrés.

Pour chaque Actions		
Colonnes	Critères	Menus déroulants
Date	L'action doit obligatoirement débutée dans l'année mais peut se poursuivre l'année suivante avec comme date limite le bilan déposé sur le CompteAsso. Ex : 1/01/2020 pour un dossier déposé en 2020 mais son déroulement peut se poursuivre jusqu'en juin 2021. (réponse validée par l'ANS)	1 : Conforme 2 : Non conforme
Objectif de l'action	Répond en tout point à la note de cadrage et en lien avec le dispositif éligible	1 : Conforme
	Un ou plusieurs éléments ne font pas parti de la note de cadrage Projet fourre-tout (qui fait référence à des objectifs différents de la note de cadrage (ex féminisation, hockey éducatif, structuration ...))	2 : Partiellement conforme
	Projet qui n'est pas en lien avec les priorités fédérales Action qui s'apparente à une aide au fonctionnement (ex : achat matériel sans projet, liste des actions du club ...)	3 : Non éligible
Description de l'action	l'action est correctement décrite, détaillée ce qui permet de bien la comprendre et d'identifier facilement si elle répond aux objectifs et axe stratégiques de la FFH. Faisceau d'indices : Action avec de l'envergure (plusieurs sous objectifs), inscrite dans le temps (pérennisation), rayonnement, en cohérence avec plan développement club, CD et de la Ligue	1 projet pertinent et de qualité, 2 action structurée et réalisable
	Doublon avec un autre échelon territoriale <b>Un choix doit être fait dans le financement entre les échelons</b> Une priorité est donnée aux clubs. Difficilement réalisable au regard des moyens (financier, humain ou matériel). Manque de détails dans la description, autre à préciser.	3 L'action nécessiterait des précisions
Budget de l'action	Équilibre des différents postes de dépenses. Bonne répartition des postes de dépense en fonction de la nature du projet Il y a d'autres partenaires associés au financement	1 : cohérent et bien proportionné
	Disproportion des produits ou charges en fonction de la nature de l'action et du volume de cette dernière. Quelques incohérences entre Asso / RH asso avec le plan de développement et le ou les projets déposé (s)	2 : des points à améliorer
	Uniquement (100%) salaire OU 100% uniquement du matériel Ou budget incohérent, pas équilibré ... ? recommandé un % maxi ? le Taux de financement dépasser 80 % du montant de l'action.	3 : Non recevable
Commentaire action	Les critères en rouge sont réhibitoires, l'action ne peut être financée. Les commentaires doivent permettre de donner des retours sur leur dossier aux clubs.	<i>L'évaluateur inscrit ses remarques le cas échéant</i>
Bilan		1 : très bonne action à financer 2 : projet correct à financer 3 : refusé non prioritaire (éviter saupoudrage) 4 : refusé non éligible

## ANNEXES 2 Analyse des évolutions

Évolution par région comparatif 2020 – 2021 avec mise en parallèle nombre dossiers déposés

Région	2020		2021		évolution	
	Nbre de dossiers déposés par territoire	Sommes allouées	Nbre de dossiers déposés par territoire	Sommes allouées	Nbre de dossiers en +/-	% d'augmentation entre 2020 et 2021
<b>Bretagne</b>	<b>1 dossier</b> 1 club	0	<b>5 dossier</b> 5 clubs	5 500	+4 Dont 1 refusé	+ 100 %
<b>Grand est</b>	<b>2 dossiers</b> 2 clubs	1500	<b>0 dossier</b>	0	- 2	- 100%
<b>Bourgogne Franche-Comté</b>	<b>1 dossier</b> 1 ligue	1500	<b>1 dossier</b> 1 club	1 000	0	-33 %
<b>Centre val de Loire</b>	<b>4 dossiers</b> 1 ligue, 3 clubs	6000	<b>3 dossiers</b> 1 ligue, 2 clubs	6 126	- 1	+ 2 %
<b>La réunion</b>	<b>2 dossiers</b> 1 ligue, 1 club	10600	<b>2 dossiers</b> 1 ligue, 1 club	11 413	0	+ 8 %
<b>Normandie</b>	<b>8 dossiers</b> 1 ligue, 2 CD, 5 clubs	12450	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 2 CD, 6 clubs	19 690	+ 1	+ 58 %
<b>Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>11 dossiers</b> 1 ligue, 2 CD, 8 clubs	17500	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 1CD, 7 clubs	22 718	- 2	+ 30 %
<b>Provence alpes côte d'azur</b>	<b>5 dossiers</b> 1 ligue, 1 CD, 3 clubs	18050	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 1 CD, 7 clubs	25 839	+ 4	+ 43 %
<b>Nouvelle aquitaine</b>	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 1 CD, 7 clubs	20750	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 1 CD, 7 clubs	28 515	0	+ 37 %
<b>Occitanie</b>	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 2 CD, 6 clubs	22600	<b>9 dossiers</b> 1 ligue, 2 CD, 6 clubs	28 640	0	+ 27 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>12 dossiers</b> 1 ligue, 3 comités, 8 clubs	25500	<b>13 dossiers</b> 1 ligue, 3 comités, 9 clubs	34 704	+ 1	+ 36 %
<b>Ile de France</b>	<b>13 dossiers</b> 1 ligue, 4 CD, 8 clubs	51450	<b>19 dossiers</b> 1 ligue, 5 CD, 13 clubs	73 618	+ 6	+ 43 %
<b>Hauts de France</b>	<b>11 dossiers</b> 1 ligue, 3 CD, 7 clubs	56554	<b>18 dossiers</b> 1 ligue, 3 CD, 14 clubs	79 837	+ 7	+ 41 %

L'évolution de la répartition des sommes suivant le territoire régional est difficile à analyser compte tenu des éléments suivants :

- La mobilisation sur le CNDS était très hétérogène suivant les territoires aussi l'évolution du nombre de dossiers déposés a impacté fortement les répartitions des enveloppes territoriales en 2019.

- Les crédits alloués au hockey étaient hétérogènes sur le territoire national au niveau du CNDS (autonomie des DRJSCS). Par exemple dans certains départements, seuls les comités départementaux pouvaient faire une demande, expliquant ainsi le faible nombre de clubs habitués à faire ces dossiers.

Par ailleurs en 2021, l'augmentation tient compte de la qualité des dossiers qui peut être variable d'un territoire à un autre.

### Évolution par Région comparatif 2019 -2020 – 2021 avec mise en parallèle nombre licenciés

	Adhérents 2019	Adhérents 2020	Adhérents 2021 référence début instruction PSF	Sommes allouées PSF 2019	Sommes allouées PSF 2020	Sommes allouées PSF 2021	Ratio PSF 2021 / licencié référence début instruction PSF
L01 - LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	872	735	621	14500	20750	28515	45,9
L02 - LIGUE DE BRETAGNE	320	301	186	2500	0	5500	29,6
L03 - LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	457	411	312	1500	6000	6126	19,6
L04 - LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	690	520	478	23000	18050	25839	54,1
L05 - LIGUE HAUTS DE FRANCE	3 998	3576	3178	63000	56554	79837	25,1
L06 - LIGUE D'ILE DE FRANCE	2 147	2090	2043	54100	51450	73618	36,0
L07 - LIGUE OCCITANIE	489	436	424	21939	22600	28640	67,5
L09 - LIGUE NORMANDIE	722	598	536	5500	12450	19690	36,7
L10 - LIGUE PAYS DE LA LOIRE	1 012	976	878	24450	25500	34704	39,5
L13 - LIGUE DE LA RÉUNION	74	75	56	10600	10600	11413	203,8
L14 - LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	879	890	781	11500	17500	22718	29,1
L15 - LIGUE GRAND EST	38	31	35	0	1500	0	42,8
L17 - LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	33	23	7	0	1500	1000	142,8

Le ratio moyen est de 59,4 € par licencié.

À noter la particularité des crédits liés à l'outre-mer :

- sanctuarisation par l'ANS pour la FFH de 10 600 €.



## Évolution des sommes proposées pour les Ligues

Ligues	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021
L01 - LIGUE NOUVELLE AQUITAINE	11 000	9350	11 288
L03 - LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE	1500	1500	2 313
L04 - LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	9000	7650	8 000
L05 - LIGUE HAUTS DE FRANCE	17 300	14704	16 342
L06 - LIGUE D'ILE DE FRANCE	15 000	12750	13 988
L07 - LIGUE OCCITANIE	7300	6200	7 013
L09 - LIGUE NORMANDIE	0	1500	1 500
L10 - LIGUE PAYS DE LA LOIRE	8 000	6800	7 613
L13 - LIGUE DE LA RÉUNION	6 000	7100	7 913
L14 - LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES	0	1500	3 738
L17 - LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	0	1500	0

## Évolution des sommes proposées pour les Comités départementaux

Comités départementaux	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021
ALPES MARITIMES	4500	4300	5113
BI-DEPARTEMENTAL DROME-ARDECHE	0	1500	3 738
CALVADOS	1500	1500	1500
GERS	6139	5800	7488
GIRONDE	0	2000	3638
HAUTE GARONNE	3900	2500	1300
ISÈRE	0	2000	0
LOIRE ATLANTIQUE	2000	1600	3488
MAINE ET LOIRE	3950	3200	3200
NORD	24200	21000	21813
PARIS	6000	5700	6513
PAS-DE-CALAIS	3000	2850	3663
SARTHE	0	1500	2588
SEINE MARITIME	0	1500	2000
SEINE ST DENIS	7000	5600	6000
SOMME	6500	5850	6663
VAL DE MARNE	0	1500	1600
YVELINES	9000	8500	8663
HAUTS DE SEINE	4500	0	6138
FINISTERE	0	0	1500

## Évolution des sommes proposées pour les clubs

Clubs	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021
A.S.ROUEN UNIVERSITÉ CLUB	1800	1650	2463
AMIENS SPORTS CLUB	750	1500	2738
ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE D'ANTIBES	4500	3000	3000
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT	0	0	1500
BÉTHUNE HOCKEY CLUB	200	0	1500
BLAGNAC HOCKEY CLUB	1800	0	1600
BLANC MESNIL SPORT HOCKEY	4000	3200	2900
CAMBRAI HOCKEY CLUB	1370	0	1500
CARQUEFOU HOCKEY CLUB	1500	1500	2313
CERCLE ATHLETIQUE DE MONTROUGE	0	0	1500
CERCLE FÉMININ DE PARIS	0	0	2263
CERCLE LAÏQUE TOURELLES ORLÉANS	0	1500	1500
CERCLE OMNISPORTS DE LA RÉGION DE CANNES	2000	1600	2413
CERCLE PAUL BERT DE RENNES	0	0	1500
CLUB ATHLÉTIQUE LEXOVIEN DE HOCKEY	0	1500	2313
DOUAI HOCKEY CLUB	1610	1500	1500
ENTENTE SPORTIVE DE SEGRÉ	0	1500	2988
ÉTOILE SPORTIVE DE VILLENEUVE LOUBET	0	0	1000
FOOTBALL CLUB DE LYON HOCKEY	3000	2400	3163
GIRONDINS DE BORDEAUX	0	0	2488
HAVRE ATHLETIC CLUB	0	0	1500
HOCKEY CLUB AUCH	0	1500	2313
HOCKEY CLUB CAUCHOIS	0	1500	2313

Clubs	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021
HOCKEY CLUB DE BARENTIN	2200	1800	2613
HOCKEY CLUB DE DUNKERQUE MALO	0	1500	2663
HOCKEY CLUB DE LA SAVE	0	1000	1500
HOCKEY CLUB DE LIBOURNE	0	1500	1000
HOCKEY CLUB DE NANTES	0	1500	3688
HOCKEY CLUB DE VALENCIENNES	0	0	1000
HOCKEY CLUB DU TREFLE	0	0	2313
HOCKEY CLUB ESCAUDOEUVRES	0	0	1963
HOCKEY CLUB FORÉZIEN	0	1500	1000
HOCKEY CLUB GRENOBLE	2000	1600	2413
HOCKEY CLUB GUILHERAND- GRANGES GRIZZLIES	2000	1600	1600
HOCKEY CLUB PAGAN	0	0	1500
HOCKEY CLUB PORDIC BINIC ETABLES SUR MER 22	0	0	0
HOCKEY CLUB STÉPHANOIS SUR GAZON	1500	1500	2388
HOCKEY CLUB VENOIX CAEN ETUDIANT CLUB	0	1500	3488
HOCKEY GARONNE SPORTS	2000	1900	2000
HOCKEY SPORTING CLUB DE SAINT MAUR DES FOSSÉS	0	0	2313
HOCKEY SUR GAZON DIJON	0	0	1000
IRIS HOCKEY LAMBERSART	3360	3150	4988
L'ISLE JOURDAIN HOCKEY CLUB	0	1500	1700
LA BAULE OLYMPIC HOCKEY CLUB	0	1500	1963
LA ROCHELLE HOCKEY CLUB	0	1500	1500
LE CASTELLET HOCKEY CLUB	0	0	1000
LE STADE Français		2900	2900
LES COQS ROUGES	0	0	1500

Clubs	Sommes allouées 2019	Sommes allouées 2020	Sommes allouées 2021
LILLE UNIVERSITE CLUB DE RONCHIN	700	1500	3688
MAISONS-LAFFITTE HOCKEY CLUB	0	1500	1500
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB	0	0	2313
NICE HOCKEY CLUB GAZON ET SALLE	3000	1500	1500
PARIS JEAN BOUIN CLUB ATHLETIQUE SPORTS GENERAUX	1500	1500	2313
POISSY HOCKEY CLUB	0	1500	1500
POLO HOCKEY CLUB MARCQ EN BAROEUL	1110	0	1500
RACING CLUB D'ARRAS	210	0	1500
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON	0	1500	2313
RACING CLUB DE FRANCE HOCKEY SUR GAZON 92 COLOMBES	4000	3800	4613
SAINT GERMAIN HOCKEY CLUB	0	1500	2788
SAINT SEBASTIEN HOCKEY CLUB	0	0	1500
SALON DE PROVENCE H.C	0	0	2313
SCO ANGERS HOCKEY	4250	3400	3400
SOCIETE CULTURELLE OMNISPORTS DE SAINTE MARGUERITE	0	0	1500
SPORT ATHLÉTIQUE MERIGNAÇAIS	1500	1500	2788
SPORTING HOCKEY CLUB CALAIS	0	0	1865
STADE LAVALLOIS	1500	0	1963
TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	2800	2600	3413
TOURS HOCKEY CLUB	0	1500	2313
UNION MONTILIENNE SPORTIVE HOCKEY SUR GAZON	3000	2400	2763
LILLE UNIVERSITÉ CLUB DE RONCHIN	700	1500	3688

<b>Clubs</b>	<b>Sommes allouées 2019</b>	<b>Sommes allouées 2020</b>	<b>Sommes allouées 2021</b>
UNION SPORTIVE CRESTOISE HOCKEY SUR GAZON	0	1500	1915
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS	2600	3500	3500
UNION SPORTIVE SAINT GILLES HOCKEY	0	0	1000
VILLA PRIMROSE	0	1500	2313
WATTIGNIES HOCKEY CLUB	570	1500	2788